

Qu'est-ce que la sécurité humaine ?

Ce concept postule que «tous les individus ont le droit de vivre à l'abri de la peur, du besoin et dans la dignité, et la communauté internationale ainsi que les différents pays doivent privilégier l'édification d'un monde garantissant ces libertés essentielles».

Dossier spécial Repenser la sécurité humaine dans le contexte actuel

Sécurité et dignité pour tous

Plus d'un quart de siècle s'est écoulé depuis l'apparition du concept de sécurité humaine. Cette période a été marquée par une mondialisation rapide, l'innovation technologique et le développement socio-économique, mais par ailleurs, la complexité et l'interdépendance des menaces pesant sur le monde n'ont cessé de croître. Face à ces changements, la JICA poursuit son engagement et intensifie ses efforts en faveur de la sécurité humaine, au cœur de sa mission.

Peur, besoin et dignité humaine

La sécurité humaine prévaut lorsque les individus vivent à l'abri de la peur engendrée par les conflits, le terrorisme, la criminalité, les catastrophes naturelles, les maladies infectieuses, etc., et lorsqu'ils sont à l'abri du besoin, c'est-à-dire qu'ils ne souffrent pas de la pauvreté, de la malnutrition, d'une éducation insuffisante ou d'une santé précaire.

Étant donné que les catastrophes naturelles aggravent la pauvreté, et que la pauvreté augmente le risque de conflits violents, «absence de peur» et «absence de besoin» sont deux notions corrélées, qui appellent une réponse holistique.

De plus, la sécurité humaine doit permettre d'édifier une société où la survie n'est pas le seul horizon, mais où les individus et les communautés ont la possibilité de renforcer leurs capacités et de réaliser leur liberté et leur potentiel. En d'autres termes, une société garantissant le droit à vivre dans la dignité.

Protéger le droit à la vie, aux moyens de subsistance et à la dignité



Diversité des menaces synonymes de peur et de besoin

Le concept de sécurité humaine a commencé à retenir l'attention en 1994, quand le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) l'a introduit dans son Rapport sur le développement humain (RDH). En 2003, la Commission sur la sécurité humaine compilait ses travaux dans un rapport intitulé «La sécurité humaine maintenant». À l'époque, cette commission était coprésidée par Mme OGATA Sadako, devenue présidente de la JICA peu de temps après. Depuis, la JICA mène ses programmes avec l'objectif de réaliser la sécurité humaine.

En 25 ans, depuis sa première apparition dans le RDH du PNUD, le concept de sécurité humaine a pris une importance grandissante. La pandémie de COVID-19 est une menace directe pour la vie de millions d'individus. À cause de cette crise, davantage d'êtres humains – surtout ceux qui font face depuis longtemps à des difficultés sociales ou économiques – se retrouvent dans une situation désespérée. Outre les maladies infectieuses, bien des menaces pèsent sur la «vie, les moyens de subsistance et la dignité» des individus. Les conflits, le terrorisme, l'intolérance envers les minorités ethniques ou religieuses, la pauvreté ou la malnutrition en font partie. Par ailleurs, nous sommes confrontés à

l'apparition de nouvelles menaces de plus en plus complexes, comme l'accroissement des inégalités, les maladies non transmissibles (MNT), les défis posés par des sociétés vieillissantes en termes de protection sanitaire et sociale, des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et graves en raison du changement climatique, l'aggravation de la fracture numérique, l'impact des avancées scientifiques et technologiques sur la société, et la négation des libertés et des droits de l'homme. Consciente de la gravité de ces menaces, la JICA s'efforce de garantir la sécurité humaine en édifiant des sociétés où les individus puissent vivre à l'abri de la peur et du besoin, et dans la dignité.

Relever de nouveaux défis

La JICA déploie un éventail d'activités pour prendre en compte l'importance et les besoins accrus de sécurité humaine dans le contexte actuel. Lorsque l'idée de sécurité humaine a émergé dans les années 1990, les conflits étaient endémiques, et le nombre de réfugiés et de personnes déplacées en augmentation rapide. Ainsi, la sécurité humaine s'inscrivait généralement dans des contextes liés aux conflits et aux réfugiés. Mais à plus long terme, la prévention de la récurrence des conflits nécessite de promouvoir une culture de la réconciliation et d'établir la primauté du droit. Pour que les gens

puissent vivre dans la dignité, il faut également apporter des améliorations en termes de réduction de la pauvreté, de santé et d'éducation. De plus, il convient de fournir des infrastructures de base : accès à l'eau potable comme fondement de la santé publique, routes et électricité. Aujourd'hui, la réduction des risques de catastrophe et la préparation jouent un rôle crucial pour protéger les populations face à des catastrophes naturelles fréquentes. En plus des efforts déployés dans ces domaines, nous ne pouvons réaliser la sécurité humaine qu'à condition de réduire la fracture numérique, en misant sur l'amélioration de l'éducation et sur le renforcement des capacités.

Parallèlement, cette nouvelle ère nous a aussi permis

de trouver de nouvelles solutions. Grâce à des innovations fondées sur les TI et à la collaboration avec une grande diversité de partenaires, nous pouvons aujourd'hui faire face à des problèmes autrefois difficiles à résoudre. Par exemple, le carnet de santé maternelle et infantile pour les réfugiés et personnes déplacées est désormais disponible sous forme d'application pour smartphone, ce qui facilite l'accès aux informations et la protection des données. Le recours à des smartphones et à des drones permet également de fournir des services médicaux à des régions reculées. Autant de nouvelles solutions qui nous aident à accélérer la réalisation de la sécurité humaine.

Recommandation de Mme OGATA Sadako, Co-présidente de la Commission sur la sécurité humaine

Après la fin de son mandat de haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Mme Ogata a été nommée co-présidente de la Commission sur la sécurité humaine créée en 2001, sur proposition du premier ministre d'alors, MORI Yoshiro. Elle a proposé l'élaboration d'un concept de sécurité humaine et énoncé les mesures nécessaires de la part de la communauté internationale. Elle a aussi souligné la nécessité d'étendre la portée du concept de sécurité de l'échelle de la nation à celle de l'individu. De plus, le rapport définissait la sécurité humaine comme ce qui «protège l'essentiel vital de tout être humain de façon à améliorer les libertés et l'épanouissement des hommes».



Pour garantir la sécurité humaine

Principes directeurs

Pour protéger «la survie, les moyens de subsistance et la dignité» des individus et garantir la sécurité humaine, la JICA a énoncé deux principes directeurs. L'un d'eux est «l'autonomisation des individus, des organisations et des sociétés pour accroître leurs capacités». Bien entendu, les habitants des pays en développement n'ont pas besoin d'aide en permanence. Ce ne sont pas de simples personnes vulnérables qu'il faut protéger des menaces ; ce sont des individus capables d'agir pour eux-mêmes et pour la société. Nous nous attachons à développer le potentiel des individus, de leurs organisations et de leurs communautés pour qu'ils puissent résoudre localement de nombreux problèmes.

L'autre principe vise à «édifier des sociétés (des systèmes) résilient(e)s capables de se protéger face à diverses menaces». À cette fin, la JICA met l'accent sur la «prévention». Pour réduire la propagation des infections, nous encourageons des actions de prévention comme le lavage des mains et le port d'un masque. Pour prévenir la récurrence des conflits, la JICA promeut le développement d'une culture de compréhension mutuelle et de réconciliation qui transcende les différences religieuses et ethniques en s'appuyant sur les échanges sportifs. Pour réduire au minimum l'impact des catastrophes naturelles, il faut construire des digues, améliorer la précision des prévisions et organiser des exercices d'évacuation. Nous pouvons ainsi protéger les individus en créant une société qui limite les dommages et permet aux individus de se relever rapidement quand une menace se concrétise.

L'approche de la JICA

Ces principes se retrouvent dans les différentes formes de coopération mises en œuvre par la JICA. En considérant les diverses menaces qui pèsent sur les individus par ordre de gravité, on voit clairement ceux dont la vie, les moyens de subsistance et la dignité sont menacés. Ce type d'analyse peut compléter les données au niveau du pays, et nous permettre d'identifier les plus démunis. Pour protéger la liberté et la dignité des individus, il est impératif que la société tout entière et la communauté internationale travaillent de concert à la création de systèmes aptes à protéger les populations face aux menaces et à renforcer les capacités et les institutions de façon à ce que les individus, les organisations et les sociétés puissent s'entraider.

Vivre dans la dignité implique que certaines conditions soient réunies. Ces conditions comprennent : une meilleure alimentation, l'éducation, un environnement salubre, la stabilité économique, la sécurité sociale, et la primauté du droit. De nombreux défis comme la pauvreté,

la santé, l'hygiène et l'éducation peuvent se chevaucher pour priver les individus de leur liberté et les empêcher de réaliser leur potentiel. L'instauration de la sécurité humaine nécessite donc des approches intégrées susceptibles de prendre en compte les différents facteurs qui privent les individus de leur liberté et de leur potentiel. Ce type d'approche va au-delà de la recherche de solutions pour chaque secteur pris séparément, et implique de travailler en partenariat avec des organisations et des experts de plusieurs secteurs.

La société mondiale travaille de concert à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). En travaillant sur les ODD, la JICA s'appuie sur les principes de la sécurité humaine et se concentre sur les individus ; elle s'emploie à renforcer leurs capacités à relever eux-mêmes les défis, et contribue à la création de systèmes qui puissent réagir à diverses menaces, y compris à de nouvelles.

Garantir la sécurité humaine dans le contexte actuel

Protéger le droit des individus à la vie, aux moyens de subsistance et à la dignité

Principes directeurs

- Autonomiser les individus, les organisations et les sociétés pour accroître leurs capacités

- Édifier des sociétés (des systèmes) résilient(e)s, capables de se protéger face à diverses menaces

Approches

- Focalisation sur les besoins des personnes vulnérables

- Panachage de protection et d'autonomisation

- Nouvelles solutions à de nouveaux problèmes

- Prévention et résilience

- Approche multisectorielle et multipartite



Scannez le code pour en savoir plus.

